

## Résultats 2008 du programme de lutte contre les salmonelles dans les élevages de poules (reproducteurs et poules pondeuses)

Les salmonelles se transmettent verticalement et horizontalement à partir de sources bien identifiées vis-à-vis desquelles les éleveurs doivent se protéger par des mesures de biosécurité. Depuis 1998, le programme de lutte contre les salmonelles est obligatoire dans les élevages de poules (*Gallus gallus*) pour les reproducteurs (filiales ponte et chair), les poulettes et les pondeuses d'œufs de consommation. L'objectif final du dispositif, qui s'exerce tout au long des pyramides de production, est d'assurer la distribution d'œufs de consommation ou de poulets à partir de troupeaux non contaminés.

### PROTOCOLE DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE (ARRÊTÉS DU 26 FÉVRIER 2008)

Le programme d'échantillonnage a été mis en cohérence avec la réglementation européenne, à mesure qu'elle se mettait en place. Ainsi, les modalités de surveillance des salmonelles sont désormais comparables d'un État membre à l'autre. Toutefois, la France a renforcé la fréquence des contrôles et le nombre d'échantillons prélevés au regard de l'expérience acquise, de l'impact pour la santé publique d'une infection en bas de la pyramide de production, et compte tenu de la grande difficulté à assainir une ferme de ponte infectée: l'intérêt collectif est d'augmenter la sensibilité du dépistage pour bloquer le plus en amont possible la chaîne de transmission.

Les modalités de gestion peuvent différer d'un État membre à l'autre. Ainsi, la France a étendu l'obligation de réforme précoce des troupeaux de reproducteurs contaminés, aux sérovars Hadar, Infantis et Virchow, quand l'obligation communautaire ne portait que sur les sérovars Enteritidis et Typhimurium.

Le programme d'échantillonnage communautaire, renforcé au niveau national, comprend plusieurs séries de prélèvements, à des dates réparties sur tout le cycle de production. Ainsi, chaque troupeau de reproducteurs est échantillonné toutes les 2 semaines au couvoir, et 4 à 5 fois à l'exploitation. Tous les troupeaux de pondeuses sont échantillonnés toutes les 15 semaines. À ces contrôles obligatoires, s'ajoutent des contrôles officiels réalisés annuellement dans tous les élevages de chaque étage en période de ponte, dont la fréquence et les modalités sont fixées par la réglementation européenne. Les échantillons sont constitués pour la plupart de « chiffonnettes » et de « pédichiffonnettes », permettant d'accumuler, à la main ou au pied, fientes et poussières reflétant l'état sanitaire du troupeau. Les analyses, réalisées dans des laboratoires accrédités par le COFRAC, portent sur la recherche des salmonelles visées par la réglementation (pour les reproducteurs, les sérovars dits d'intérêt pour la santé publique: Enteritidis, Hadar, Infantis, Typhimurium et Virchow, pour les poulettes et les pondeuses: Enteritidis et Typhimurium), ainsi que, à chaque fin de bande, sur l'ensemble des sérovars à des fins d'épidémiologie. Les souches isolées sont conservées dans une souchothèque, au LNR *Salmonella* de l'Afssa de Ploufragan/Plouzané, ce qui permet des études rétrospectives de typage.

### RÉSULTATS SUR L'ANNÉE 2008

En 2008, six troupeaux de reproducteurs de la filière chair en période de ponte sur 869 contrôlés, soit 0,7 %, se sont révélés positifs vis-à-vis de *Salmonella* Enteritidis ou de *Salmonella* Typhimurium. L'absence de contamination dans les troupeaux de reproducteurs de la filière ponte est constatée depuis 2003 (un bâtiment vide avait cependant été identifié comme positif en 2007). Les conséquences sanitaires lourdes en aval ont incité les professionnels de la filière ponte à imposer des règles de biosécurité drastiques dans leurs élevages depuis le début des années 1990. La charte sanitaire entraîne une augmentation générale de la biosécurité dans les deux filières. En ce qui concerne les élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation, sur lesquels porte l'objectif final de réduction de la prévalence, fruit du travail de toute la filière, 97 troupeaux sur 3067 contrôlés, soit 3,1 %, se sont révélés positifs en 2008 vis-à-vis de *Salmonella* Enteritidis ou de *Salmonella* Typhimurium. L'un de ces troupeaux était positif vis-à-vis des deux sérovars. Si la prévalence diminue de façon régulière et significative pour *Salmonella* Enteritidis au stade de la production d'œufs (3,4 % des troupeaux de pondeuses en 2006 sur 3 099 contrôlés, 2,74 % en 2007 sur 2 960 contrôlés<sup>(1)</sup>, 2,02% en 2008 sur 3 097 contrôlés<sup>(2)</sup>,  $P=0,001$  (test du Chi-2 de tendance pour proportions)), aucune tendance n'est identifiée pour *Salmonella* Typhimurium, dont le dépistage systématique n'a débuté qu'en février 2008. Il est cependant à noter que le nombre de souches de *Salmonella* Typhimurium isolées en médecine humaine depuis 2005 [1] est supérieur au nombre de souches de *Salmonella* Enteritidis, ce qui n'était pas le cas auparavant, sans qu'un lien soit attribuable à une source particulière. Une étude menée par l'InVS en 2004 [2] a montré que la diminution de cas humains liés au sérovar Enteritidis était corrélée à la mise en place en France du programme de lutte contre ce sérovar dès 1991.

La tendance à l'assainissement de ces compartiments de la filière avicole est confirmée, ce qui augure de résultats satisfaisants sur la surveillance des poulets de chair qui a démarré en 2009. Toutefois, si les résultats vis-à-vis de la contamination des troupeaux par *Salmonella* Typhimurium sont très encourageants, une réflexion est en cours au niveau national et communautaire vis-à-vis de souches de variants de Typhimurium, non concernées par les règlements, dont l'émergence est préoccupante en santé publique.

### BIBLIOGRAPHIE

- [1] Weil F.X., Le Hello S. (2009) Centre national de référence des *Salmonella* – Rapport d'activité annuel 2008, Institut Pasteur, Paris, 67 pp.
- [2] InVS (2004). Évaluation du lien entre la politique de lutte contre les salmonelles dans les élevages de volailles et la diminution du nombre de cas de salmonelloses chez l'Homme en France, 31 pp.

(1) En 2006 et 2007: nombre de troupeaux mis en place dans l'année et livrant à un centre d'emballage.

(2) En 2008: nombre de troupeaux mis en place dans l'année et livrant à un centre d'emballage ou détenant plus de 250 volailles.

**Tableau.** Bilan 2008 de la surveillance des salmonelles dans les troupeaux de *Gallus gallus* (en rose clair : salmonelles visées par la réglementation en 2008)

Filière et étage de production	Nombre total de troupeaux contrôlés	Nombre de troupeaux positifs						
		Total	Enteritidis	Typhimurium	Hadar	Infantis	Virchow	Autres sérovars
<b>Troupeaux de la filière chair</b>								
Sélection préponde	194	<b>1</b>	0	0	0	0	0	1
Sélection ponte	129	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0
Multiplication préponde	855	<b>9</b>	5	0	0	0	0	4
Multiplication ponte	869	<b>9</b>	1	5	0	0	0	3
<b>Troupeaux de la filière ponte</b>								
Sélection préponde	20	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0
Sélection ponte	38	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0
Multiplication préponde	50	<b>1</b>	0	0	0	0	0	1
Multiplication ponte	67	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0
Production préponde	2093	<b>67</b>	4	6	0	1	0	56
Production ponte	3067	<b>187</b>	62	36	0	5	0	85